

12 jan 2024 -14:32

Appartient à Conseil des ministres du 12 janvier 2024

Inscription de la sécurité de la distribution du gaz à l'ordre du jour du Comité de concertation

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation le dossier relatif au contrôle de la sécurité de l'établissement et de l'exploitation des installations de distribution de gaz.

À la lumière de l'avis du Conseil d'État du 8 novembre 2021, il est évident que la compétence « sécurité » de la distribution du gaz est une matière régionale.

Le Conseil des ministres a convenu d'inscrire le dossier à l'ordre du jour du Comité de concertation et de l'informer que les autorités fédérales continueront à veiller à la sécurité dans l'établissement et l'exploitation des installations de distribution de gaz naturel jusqu'au 1er juillet 2024 inclus et, le cas échéant, en assumera la responsabilité. À partir du 2 juillet 2024, le niveau fédéral n'exercera cependant plus aucune tâche en la matière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be